Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

«CENTRE DE COMPÉTENCES INTÉGRATION» CANTONAL

L'Etat reprend progressivement les tâches confiées au Centre social protestant en matière d'intégration

Le canton veut renforcer son engagement dans le domaine de l'intégration, comme le lui demande la nouvelle loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme ainsi que la Loi fédérale des Etrangers. Le Centre social protestant (CSP) gère actuellement un «Centre de compétences intégration» sur mandat fédéral et cantonal. Le canton reprendra progressivement en 2009 puis totalement en 2010 les tâches confiées au CSP en 2001.

Cette reprise se fera en collaboration avec le CSP et les personnes travaillant actuellement sur ce dossier seront engagées par le canton.

Le processus de transfert s'effectuera de manière progressive et a été formalisé par une convention engageant le Chef du DIINT et la Directrice du CSP : 2009 sera une année de transition, alors qu'en 2010, l'ensemble des activités du «Centre de compétences intégration » du Centre social protestant (CSP) seront reprises par le canton, sous l'égide de la coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Actuellement, le CSP travaille sur mandat et reçoit un double financement émanant de la Confédération et du canton. Le but principal de cette reprise est de répondre aux exigences légales et de simplifier les structures administratives afin que les investissements puissent être utilisés de la manière la plus efficiente pour le canton. Par ailleurs, ces modifications permettront de clarifier les rôles respectifs et d'assurer une meilleure cohérence de la communication vers les associations, les communes et les bénéficiaires des différents programmes d'intégration.

Le canton de Vaud rejoindra ainsi les autres cantons romands ainsi que la grande majorité des cantons suisses alémaniques qui ont déjà rattaché ce mandat à leur propre administration.

Le canton profite de saluer le travail de pionnier fourni par le CSP depuis 7 ans. Afin de bénéficier des compétences acquises l'Etat s'engage à recruter toutes les personnes oeuvrant actuellement pour le mandat.

Le CSP est un partenaire privilégié de la politique cantonale d'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, les collaborations entre l'Etat de Vaud et le CSP continueront sous une autre forme.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 novembre 2008

DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51, CSP, DINT, Magaly Hanselmann, coordinatrice en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, 079 663 75 55, Hélène Küng, Directrice du CSP, 021 560 60 59